RAPPORT N° DTT/2026/332

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Vie associative - Attribution d'une subvention

La ligne budgétaire « Vie Associative » a été créée en 2024 pour des attributions de subventions pour des actions ou manifestations dont le périmètre et/ou le retentissement est départemental. Son règlement a été précisé par la délibération n° DTT/2025/176 du 8 décembre 2025.

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970 et qui assure une mission de service public en France métropolitaine et outre-mer (La Réunion, Antilles, Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Guyane). Elle a pour missions principales le sauvetage en mer (au large des côtes, au-delà de 300 m) et la surveillance des plages le long du littoral français. A ce titre, la SNSM est la seule organisation qui dispose à la fois des compétences et qualifications nécessaires pour intervenir sur la plage et au large.

Elle s'appuie sur 11 000 bénévoles qui œuvrent à partir des 206 stations de sauvetage sur tout le territoire français (métropole et outre-mer), 229 postes de secours sur les plages et 32 centres de formation et d'intervention.

Le fonctionnement de l'ensemble des stations SNSM repose sur un modèle associatif décentralisé qui implique une recherche de financements locaux pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement courant : entretien et maintenance des équipements, formations, consommables, locations ou encore acquisition de matériel. Les investissements majeurs, notamment l'acquisition des embarcations, sont quant à eux pris en charge au niveau national par la SNSM.

La station SNSM de Dunkerque s'inscrit dans ce réseau national. Elle réunit un équipage de 35 bénévoles aux compétences complémentaires, composé de marins professionnels, de personnels de santé, de sapeurs-pompiers, de nageurs-plongeurs, de mécaniciens et d'autres professionnels formés aux interventions en mer. L'ensemble des équipiers opérationnels bénéficie d'une formation aux secours à la personne (PSE1 et PSE2). A côté de l'équipage, la gouvernance de la station repose sur un comité local associant plusieurs bénévoles investis dans son fonctionnement administratif, financier et opérationnel.

Assurant sa mission de service public de manière permanente, la station est opérationnelle 24 heures sur 24 et 365 jours par an, quelles que soient les conditions météorologiques. Elle est en capacité de répondre dans un délai de 15 minutes aux demandes d'intervention émises par le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage (CROSS Gris-Nez), placé sous l'autorité du préfet maritime.

Afin de maintenir son niveau d'intervention, la station assure la formation continue de ses équipiers aux techniques maritimes, au sauvetage et aux secours à la personne, conformément aux exigences fixées par l'État. Ces formations, réalisées par compagnonnage ou dans des centres spécialisés,

mobilisent fortement les bénévoles qui les suivent sur leur temps personnel et nécessitent des financements significatifs.

Pour contribuer à son équilibre financier, la station participe à de nombreuses manifestations locales et sollicite le soutien de partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Le Département du Nord accompagne de manière ponctuelle les stations SNSM implantées sur son littoral, reconnaissant le rôle essentiel qu'elles jouent dans la chaîne de secours et de sécurité maritimes.

La station SNSM de Dunkerque sollicite une subvention départementale de 15 000 € au titre de son fonctionnement général pour l'année 2026. Le budget prévisionnel 2026 s'équilibre à 135 206 €.

Cette demande répondant aux critères du dispositif Vie Associative (action concernant principalement les Nordistes sur le Département), il est proposé de lui réserver une suite favorable et de réitérer le soutien du Département à cette structure d'intérêt général.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer à la Société Nationale de Sauvetage en Mer – Station de Dunkerque une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2026 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la conclusion de cette opération ;

- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 35001OP003 du budget départemental 2026.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35001OP003	35001E15	100 000 €	46 000 €	15 000 €

François-Xavier CADART
Vice-Président